



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Aurillac, le 29 mai 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de la convention Petites Villes de Demain – Châtaigneraie cantalienne

Samedi 29 mai, Serge CASTEL, Préfet du Cantal, Bruno FAURE, Président du Conseil départemental, Michel TEYSSEDOU, Président de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, Isabelle LEMAIRE, Maire de Montsalvy, Pascal MALVEZIN, Maire de Laroquebrou, Florian MORELLE, Maire de Maurs et Gilles COMBELLE, Maire du Rouget-Pers ont signé la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD) conclue à Saint-Mamet, au siège de la Communauté de communes.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Par cette convention, l'État officialise son engagement en faveur de la redynamisation des petites collectivités rurales, en donnant aux élus les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques.

Dans le Cantal, 9 intercommunalités et 26 communes ont été désignées lauréates du programme Petites Villes de Demain le 11 décembre dernier.

La Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne et les communes de Laroquebrou, de Maurs, de Montsalvy et du Rouget-Pers font partie de ces lauréats. C'est à ce titre qu'elles ont signé avec l'État et le Conseil départemental une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain.

Cette convention prévoit des pistes d'actions à développer sur le territoire de ces collectivités en matière de développement économique et de dynamique commerciale, d'accès aux services de proximité, d'habitat, de mobilité, de transition écologique et de cohésion sociale. Par ailleurs, elle va permettre aux collectivités signataires de bénéficier de l'offre de services dédiée du programme PVD, notamment du cofinancement du chef de projet.

Le recrutement du chef de projet est en cours, il pilotera la stratégie de revitalisation des quatre centre-bourgs. Cette stratégie sera mise en perspective avec le projet de territoire de la Communauté de communes et le Contrat de Relance et de Transition Écologique qui sera prochainement signé.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC